

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS

Séance 26 janvier 2023

M. Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 18h00
Catherine Lhuillier est désignée secrétaire de séance.

Présents avec voix délibérative :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - BAVEREL Elise | LAPLACE Pascale |
| - BEAUJOIN Laure | LELIEVRE Stéphane (à partir de 19h-via TEAMS) |
| - BOUCHET Patrick (via TEAMS) | LEPERS Romuald (via Teams) |
| - BRUCHON Florence | PAPAXANTHIS Charalambos |
| - CAMPO Mickaël (via TEAMS) | QUATREPOINT Gérard |
| - GAVEAU Jérémie | ROZOY Charles (via TEAMS) |
| - JACQUET Alexandra | WAKRIM Florence |

Absents excusés ayant donné procuration :

- ASSADI Marianne-procuration donnée à Florence BRUCHON
- BRETIN-MAFIULETTI Karen – procuration donnée à Stéphane LELIEVRE (à partir de 19h)
- DELEY Gaëlle – procuration donnée à Jérémie GAVEAU
- LECA Raphaël-procuration donnée à Mickaël CAMPO
- MARTIN Alain-procuration donnée à Charalambos PAPAXANTHIS
- RENIER Jean-Jacques – procuration donnée à Gérard QUATREPOINT

Absents excusés:

- BOUCHE Alain
- JOUFFROY Alexis
- NICOLAS Michel
- PINTO Jérémy (CUCM)
- TOMASELLI Claire (Ville de Dijon)
- WADE Cheikh-Tidiane (UFC-UPFR25)

Invitées présentes :

- DUTHU Lucie
- LHUILLIER Catherine (R.A. UFR)

Sur 26 membres du conseil avec voix délibérative : 14 présents (dont 4 à distance) + 6 absents ayant donné procuration, soit un total de 20 votants.

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 17 octobre 2022

➡ PV de la séance du conseil du 17 octobre 2022 approuvé à l'unanimité

POINT 2 : Informations générales données par le directeur de l'UFR

Le dernier conseil s'est réuni le 17 octobre. Lionel CROGNIER, rappelant qu'il en est encore temps, présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 à l'ensemble des membres du Conseil.

En 3 mois et demi, se sont déroulés nombre d'évènements : le calendrier universitaire a passé les étapes de la session d'examens du 1^{er} semestre, la période des jurys et des résultats. L'UFR a reçu le retour (questions et observations) du HCERES sur les rapports d'auto-évaluation remontés. La semaine dernière, ce sont les laboratoires qui ont été évalués. La 1^{ère} vague de la procédure de repyramidage des personnels enseignants est achevée. Le stage de ski des étudiants a eu lieu et s'est bien passé.

Avant d'entre dans le vif des sujets, Lionel Crognier exprime une pensée émue pour **Hervé LIEMANS** décédé le 20 novembre 2022. Un hommage lui a été rendu mais le conseil est invité à prendre un temps pour se souvenir de l'homme qui a marqué l'UFR dans ses nombreuses missions dont celle de directeur et de son investissement constant jusqu'au dernier pour l'UFR STAPS en tant que membre de ce Conseil parmi les personnalités extérieures désignées. L. Crognier rappelle qu'il siégeait toujours à droite dans cette salle, dans un conseil qu'il avait présidé entre 1983 et 92 (durant ses 2 mandats de direction de l'UFR). Il s'était engagé avec conviction et avait défendu sans faille l'«universitarisation» des formations Staps. On se souvient également qu'il avait été directeur du CRSU et qu'il s'était fortement investi dans le milieu sportif de la ville (Basket-ball, création du PEPS, OMSD après sa retraite...)

Les membres du conseil présents se lèvent pendant une minute de silence.

Lionel Crognier rappelle qu'un gymnase à Dijon porte déjà son nom, mais que ce dernier pourrait être donné également à la Maison des Sports. Ce projet recueillerait sans nul doute un consensus pour rendre durablement hommage à Hervé Liemans.

- **FORTHEM**

François WECKERLE, directeur-adjoint de l'UFR a participé, avec le Président de l'université et la directrice du pôle des relations internationales, au dernier séjour organisé dans le cadre des échanges Forthem. Destination : les universités partenaires de Finlande et Norvège.

F. Weckerlé est invité dans cette séance pour témoigner de ce voyage et faire part aux membres des projets à développer particulièrement en STAPS pour enrichir le programme.

F.Weckerlé salue tout d'abord le travail effectué par Elisabeth THOMAS qui pilote pour STAPS le programme FORTHEM et qui organise régulièrement des réunions d'information auprès des personnels. FORTHEM est un programme européen élargi avec la participation de 9 pays qui vise à développer la mobilité internationale des étudiants et à permettre aux universités participantes de s'enrichir mutuellement de leurs échanges de pratiques et d'expériences dans les domaines pédagogiques, de recherche mais aussi administratif. E.Thomas a contribué à la mise en ligne pour STAPS FORTHEM de 8 cours en ligne dans le dispositif Digital Academy. Ces 8 cours Staps et pluridisciplinaires sont accessibles aux étudiants qui peuvent les suivre.

Le séjour de 5 jours en Finlande et Norvège a été vécu par F.Weckerlé comme une expérience très intéressante et a permis de mettre en évidence plusieurs constats :

- L'ouverture de l'uB et de STAPS à l'international est trop faible. Les universités étrangères attendent pour leurs étudiants une offre de cours dispensés en langue anglaise. L'apprentissage du français n'est pas un souhait.
- Les partenaires encouragent les cours en anglais et les leurs sont dispensés dans cette langue.
- Les contenus des cours proposés intéressent mutuellement les universités.

Il faut donc encourager nos étudiants à partir. L'HCERES a d'ailleurs fait état dans son rapport d'évaluation de notre faiblesse sur ce point.

Après réflexion avec E.Thomas, pour inciter les étudiants français de STAPS à s'impliquer pour enrichir la pratique de l'anglais et l'acquisition du vocabulaire professionnel dans cette langue qui leur facilitera leur mobilité à l'international, le projet du dispositif suivant est exposé :

Tout étudiant de L3 qui aurait suivi et réussi les examens concernant :

- 3 cours (3 X 9 h CM environ) obtiendrait 1 ECTS
- 6 cours (2 X 3 X 9h CM) obtiendrait 2 ECTS
- 9 cours (3 X 3 X 9h CM) obtiendrait 3 ECTS

Les ECTS seraient mentionnés dans le supplément au diplôme mais ne pourraient pas être intégrés dans la maquette, du moins jusqu'à la nouvelle offre de formation. Les cours suivis seraient pris en compte dans l'EUROPASS, ce qui n'est pas dénué d'intérêt pour l'étudiant.

Après échanges et questions des membres du conseil, compte tenu de la nécessité de travailler les modalités de mise en œuvre du dispositif proposé, le nombre d'ECTS attribué, les modalités d'évaluation... Lionel CROGNIER propose que le Conseil n'émette un avis que sur le dispositif sans entrer dans le détail, laissant le soin aux équipes pédagogiques de travailler ultérieurement le sujet.

➡ Les membres du Conseil donnent tous un avis favorable à la mise en place pour la rentrée universitaire prochaine (sept 2023) d'un dispositif d'attribution d'ECTS aux étudiants de L3 qui suivraient les cours en lignes proposés en anglais et réussiraient les examens s'y rapportant.

• NOUVELLE OFFRE DE FORMATION

François WECKERLE profite de sa présence dans cette séance pour faire un point sur l'auto-évaluation, l'évaluation HCERES et la construction de l'offre de formation à venir.

Le gros travail de préparation des dossiers pour l'auto-évaluation s'est bien passé et dans le respect des délais. Suite aux « remontées » et analyse des dossiers par l'HCERES, une délégation est venue auditer deux formations : le master « management du sport » et la licence 3 « Entraînement sportif ».

Le travail de construction de la nouvelle offre de formation doit suivre les recommandations qui nous ont été faite par l'HCERES et la déclinaison de la formation en blocs de compétences. Ce dernier point s'inscrit dans 3 contextes contraignants :

- L'arrêté Licence
- La loi ORE
- La loi « Pénicaud » du 5 septembre 2018

Les fiches RNCP sont aussi des cadres qui guident le travail.

Le travail de mise en blocs de compétences est pratiquement achevé. De mars à mai, il va s'agir maintenant de travailler sur les fiches filières : définition des contenus, modalités de contrôles, méthodes pédagogiques, charge d'enseignement. Les fiches devront être transmises pour le 10 juin aux services centraux pour examens et soumission aux instances en septembre.

La gouvernance a statué sur le principe d'en finir avec la règle du « tout compense tout ». Dans ce cadre, un important travail de réflexion et de simulation va devoir être fait : y-aura-t-il des blocs qui compenseront d'autres blocs ? Une partie de blocs seulement, à quel niveau L1, L2, L3 ? Quelle place donner au stage ? L'UFR a toute latitude pour proposer ses règles de compensation. On doit s'attendre à une forte mobilisation des étudiants sur ce sujet.

Lionel Crognier confirme qu'il va falloir évaluer les impacts des règles adoptées sur les résultats aux examens. Les règles pourront néanmoins être « corrigées » au cours du contrat voire sur les prochains contrats. La réforme des blocs de compétences est nouvelle, la fin de la non compensation généralisée aussi, on part sur de l'inconnu et on peut s'attendre à quelques ajustements que l'expérience nécessitera. Enfin, il est rappelé que la licence en Grèce n'échappera pas au travail de réécriture des fiches filières qui doivent être présentées en blocs de compétences. A cette fin, l'équipe pédagogique et François Weckerlé vont devoir se rendre à Athènes pour discuter et construire avec le CUC une licence adaptée au nouveau cadre.

François WECKERLE exprime le souhait d'associer l'administration de l'UFR aux groupes de travail et à certaines réunions. Le service de scolarité qui est en plein travail de formation et de réflexion sur le paramétrage du logiciel PEGASE en remplacement d'APOGEE à la rentrée 2024, pourra utilement apporter son aide et exprimer des alertes sur ce qui peut se faire ou pas.

Il est annoncé un nouvel outil pour aider à la saisie et au formatage des fiches filières, ainsi qu'au calcul de la charge d'enseignement ; outil dont la présentation n'a pas encore été effectuée ni auprès des équipes pédagogiques ni auprès des responsables administratifs.

François WECKERLE est remercié pour son intervention et quitte la séance.

- **APPEL A PROJETS NUMERIQUES ET PEDAGOGIQUES-Région BFC**

L'UFR STAPS a redéposé cette année auprès des services centraux un projet qui n'avait pas été retenu l'an passé : celui d'acquérir une borne de captation vidéo qui serait installée salle 100. La salle a été rénovée et transformée en local vidéo pour accueillir cet équipement qui serait mis à disposition des étudiants. Ce projet vient compléter et rendre cohérent le service audio-visuel de Stéphane Lafoy, qui anime et procède aux tournages dans le premier studio vidéo qui se trouve au rez-de-chaussée (au-dessous de la salle 100). Le devis de la borne de captation se chiffre à 32 000 €. Si le projet est proposé par l'uB au vote du conseil d'administration et s'il est retenu par la Région, cette dernière en financera la moitié. L'UFR STAPS n'a, en revanche, pas déposé de projets Vie Etudiante, celui de l'an dernier n'étant à ce jour pas encore exécuté.

- **Campagne d'emplois**

- **Le repyramidage** : après évaluation des dossiers de candidature pour une promotion des MCF au grade de PR par le Conseil Académique (CAC), puis par le CNU et une audition des 4 candidats sélectionnés pour le poste en STAPS, Nicolas BABAULT a été promu professeur des universités. Le vivier des candidats pour la 74^{ème} section CNU se portait à 8 et une candidate de STAPS candidait dans la 6^{ème} section (gestion) mais sans être promue.

La procédure de promotion a été longue et complexe : le conseil d'UFR s'est prononcé, le CAC s'est prononcé puis la CNU mais la procédure a été relativement bien maîtrisée par les instances uB.

Une seconde campagne va débuter (2023 et 2024) avec 14 postes (7 par année). Pour l'UFR STAPS, il y a bon espoir d'avoir un poste parmi les 14. Nous sommes, en effet, en « déficit » de postes PR.

- **Poste PRAG dédié APPN, Kayak et autre filières** vacant, a été pourvu en novembre 2022 à l'issue d'une procédure de recrutement où 5 auditions sur 7 candidats initiaux ont été menées.

C'est Claude GENTIL qui rejoindra notre équipe. Il a été professeur d'EPS depuis 23 ans et entraîneur national de kayak.

Pour la campagne 2023, le profil du poste vacant a été décrit. La campagne est lancée avec pour objectif un recrutement pour la rentrée universitaire 2023.

- **Poste PU vacant** : pour la campagne de recrutement 2023, le profil publié du poste vacant est « Cognition, action, apprentissage/adaptation sensorimoteur ». Affectation prévue pour le 1^{er} septembre 2023.

- **Point RH**

-Thierry POZZO a été admis à la retraite le 1^{er} janvier 2023. Il sera Pr. Emérite.

-France MOUREY a obtenu dans la campagne des promotions du 1^{er} janvier 2023 la légion d'honneur dans le grade de Chevalier. Félicitations à notre collègue.

-Suite au non renouvellement du CDD de Stéfien CHONETTE au laboratoire CAPS, Nathalie GAUTHIER a été recrutée à mi-temps pour le remplacer. D'un commun accord et pendant sa période d'essai, il a été mis fin au contrat et nous attendons très prochainement la nouvelle recrutée, Julie CHAPELLE.

Patrick BOUCHET demande la parole pour apporter des informations supplémentaires sur le repyramidage national. Il indique que pour les STAPS au niveau national, il y avait 28 postes pour la campagne 2023, 27 en Sciences de la Vie et un en Psychologie expérimentale. Il a été souligné la trop faible représentativité des femmes par rapport aux nombre d'hommes promus. Cela interpelle d'un point de vue de la pluridisciplinarité ; il s'avère que ce résultat est l'aboutissement de politiques successives de recrutement avec des responsabilités de part et d'autre du MESRI et des instances locales.

Lionel Crognier avait demandé à l'uB ce qu'il en était de la parité hommes/femmes à l'uB dans le cadre de la campagne de repyramidage. Le bilan ne sera fait qu'en fin de campagne dans 4 ans. L.Crognier indique qu'il faut également regarder plus précisément, section par section : dans certaines sections, il y a peu de personnes éligibles, qui pouvaient être exclusivement des hommes.

Patrick Bouchet sensibilise le Conseil à la nécessité pour notre université d'être à l'avenir vigilante ; avec la LPR : le recrutement et l'attention portée à la recherche de la parité hommes/femmes, sont de la responsabilité de la Présidence.

Charalambos PAPAXANTHIS exprime la difficulté pour un laboratoire comme le sien de parvenir à retenir un critère de genre dans la sélection des candidats. Il n'y a pas suffisamment de postes pour avoir à prioriser les femmes tout en classant les dossiers des promouvables sur leur qualité et valeur.

Enfin, Romuald LEPERS énonce que sur les 11 postes de PR ouverts en 2023, 7 hommes ont été promus, ce qui est cohérent avec le ratio H/F sur l'ensemble des MCF à l'uB.

- **Calendrier des événements**

Quelques rappels de dates :

- La JPO est prévue le 1^{er} février 2023, les équipes ont travaillé et sont prêtes à accueillir les lycéens.
- La semaine olympique et paralympique (la SOP) est fixée du 3 au 8 avril 2023. La salle Multiplex est réservée pour y installer un « village d'accueil ». Les filières APAS et Management du Sport y travaillent. L'objectif est de retrouver les « anciens » étudiants de STAPS qui ont participé aux JO précédents. Il y a déjà bien sûr, Charles ROZOY.
- On essaie, et on y est parvenu jusque-là, de publier la nouvelle newsletter de l'UFR tous les mois. Elise Baverel à la source de l'édition, collecte les informations transmises par les laboratoires, le BEDAPS, les associations étudiantes, les services de l'UFR ...

Les réalisations achevées et projets à venir :

- Les travaux de la salle 100 pour transformation en studio sont achevés.
- Les travaux de réfection des sanitaires 1^{er} étage et RC côté administration vont débiter la semaine prochaine.
- Avec le CROUS, un projet de rénovation de la cafétéria est en cours de réflexion. La vitrine trop petite et qui n'est plus ergonomique pour les personnels du Crous, compte tenu également du nombre croissant de consommateurs, doit être remplacée. Lionel Crognier dit son attachement à conserver la banque en marbre mais cela est rendu complexe. Donc, pour l'instant, le projet n'est pas définitivement arrêté même si les travaux sont prévus pour être réalisés fin juin-début juillet. La cafétéria rouvrira en septembre avec une offre alimentaire élargie prenant en compte les résultats de l'enquête menée par le CROUS auprès de étudiants en juin 2022.
- La salle R16 dans laquelle se tient la présente séance vieillit. Elle est victime de son succès, est très utilisée et de nombreux micros sont maintenant dégradés à force de manipulation par ses occupants. Pour des raisons techniques, il est souhaitable de renouveler entièrement la technologie audio-visuelle de la salle. Le projet chiffré à 18 000 € est d'adopter une technologie plus moderne : installer notamment des dalles de captation au plafond permettant de supprimer tous les micros individuels.
- Sur le terrain de football synthétique, pour 30 000 €, l'UFR a le projet de financer un système de captation vidéo. La DNUM a visité le site avec Cédric Blondeau pour étudier les préalables de réseaux numériques à prévoir.
- Le financement des travaux de rénovation des huisseries est bien prévu par l'université mais ne concerne pas uniquement l'UFR STAPS sur le campus. La tranche dédiée à nos locaux ne débutera pas cette année.
- Le renouvellement de la flotte automobile de l'UFR est réalisé puisque 2 nouveaux véhicules, des PEUGEOT EXPERT 9 places ont été récemment livrés (leur commande ayant été passée il y a 2 ans...). Nous avons donc maintenant 4 minibus récents, 2 autres ayant moins de 30 000 km au compteur. Les 2 plus anciens qui seront réservés aux cours trajets ont plus de 140 000 km.
- La plate-forme nationale « Mon master » sera ouverte aux étudiants pour candidater à partir du 22 mars.

POINT 3 : BUDGET INITIAL 2023

Le BI 2023 est présenté au Conseil après son adoption par le CA de l'uB. Il est rappelé que compte tenu de la date du dernier conseil et de la date de finalisation du budget, il était matériellement impossible de présenter le budget initial aux membres du conseil avant la remontée des données au pôle finances.

Des documents de synthèse sont distribués aux membres présents.

Lionel Crognier introduit le sujet en mettant en lumière la progression constante et conséquente du montant du budget. Il rappelle qu'il y a 9 ans, le budget des autorisations d'engagement avoisinait 965 000€ quand il fait le double en 2023. En revanche, la dotation de l'UFR venant de l'uB a baissé, ce sont les recettes de la formation continue et par alternance qui ont été grandement développées. Elles permettent notamment de dégager une marge de près de 250 000 € pour financer des projets et des investissements mais aussi de satisfaire les demandes des équipes pédagogiques sans qu'il soit nécessaire d'arbitrer des choix.

Florence Bruchon demande comment sont calculées les dotations des deux laboratoires de recherche, un écart important de montant apparaissant entre eux. C.Papaxanthis lui répond que la taille de l'équipe des chercheurs est un critère, comme la nature des disciplines concernées ; les disciplines qui nécessitent de équipements technologiques ont davantage besoin de moyens que celles qui touchent aux sciences humaines par exemple.

Lionel Crognier tient à dire que le développement du budget met en tension le service financier de l'UFR : le nombre de postes qui lui est affecté, lui, n'a pas évolué. Cela se traduit par un nombre d'OM et de bons de commandes en augmentation constante ; la hausse croissante des conventions recherche, génère aussi un surcroît de travail. L'équipe est parvenue jusqu'à maintenant à relever le défi de remplir ses missions tout en maintenant un travail de qualité.

Catherine Lhuillier informe les membres du conseil qu'elle a sollicité un RDV avec le DGS pour évoquer cette situation et solliciter un ½ poste de plus pour l'antenne financière. Elle parlera également de la tension en service de scolarité qui lui aussi a dû prendre en charge de nouvelles formations (DU OPHPCo, LP du Creusot transférée à Dijon...) et doit s'investir cette année dans le paramétrage et la prise en main de la nouvelle application PEGASE et de la nouvelle plate-forme nationale « Mon Master ». L'équipe doit également s'impliquer dans la construction de la nouvelle offre de formation.

Stéphane Lelièvre demande si l'on pourrait envisager une reconnaissance du travail des personnels Biatss par le versement de primes. Catherine Lhuillier explique que le dispositif indemnitaire des personnels Biatss ne permet pas cela. Les agents ont une IFSE en fonction du corps auquel ils appartiennent (seuil réglementé) et fonction de la cotation du poste qu'ils occupent, cette cotation étant adoptée par délibération du CA de l'uB. Il n'y a pas pour eux (en dehors de certains encadrants de services de grandes tailles qui en fin d'année peuvent percevoir un complément de prime liée au mérite) de primes supplémentaires. La NBI (nouvelle bonification indiciaire), non liée à la manière de servir de l'agent, peut être affectée aux postes à responsabilité ou exigeants en terme de technicité. C'est la raison pour laquelle, dans la continuité de Tania Carnet, C.Lhuillier indique avoir sollicité l'an dernier que les postes de responsables de scolarité et d'antenne financière soient affectés de NBI comme le sont la plupart de ces types de poste dans les autres composantes. Nous l'avons obtenu pour le poste de responsable de scolarité mais pas pour celui de l'antenne financière. Cela sera de nouveau demandé et abordé dans le prochain RDV avec le DGS.

Les documents présentés sont explicités par C.Lhuillier. Les ressources de l'UFR sont majoritairement, soit inscrites au budget central (dotation) soit au SEFCA (1,6 M euros), seules les ressources propres autres figurent dans le budget STAPS (éditions du CEP, licence en Grèce...). Il est indiqué que lors du BR, le SEFCA devra corriger une prévision de recette surévaluée pour le DEUST FOOT dont une année a été comptabilisée 2 fois. Le budget dépenses sera en conséquence réduit sur cette formation, Guillaume Perreau-Niel en est informé. Les autorisations d'engagement sont en hausse ; ne figurent au Budget Initial que 80% du budget de la formation continue et par alternance (les 20% inscrits dans le budget du SEFCA seront ouverts à Staps si les prévisions de recettes sont consolidées).

En l'absence de question, Lionel Crognier remercie Alexandra Jacquet et son équipe pour le travail accompli.

POINT 4 : Labellisation « uB » de l'association AEDFOOT

Les étudiants du DEUST Football ont déposé à la préfecture les statuts de l'association dont ils ont demandé la création : AEDFOOT. Les membres du conseil ont été destinataires des statuts. Il leur est demandé de donner leur avis sur la demande que souhaitent formuler les étudiants auprès des instances pour obtenir la labellisation uB de leur association. Le Conseil doit préalablement avoir donné son accord. Les associations labellisées ont droit à des services de l'université et à des possibilités de financement des projets qu'elles souhaitent monter.

➔ Le soutien à la demande de labellisation d'AEDFOOT est approuvé à l'unanimité

POINT 5 : ADHESIONS

Les membres du Conseil sont invités à donner leur avis sur les adhésions suivantes :

- Abonnement annuel de l'UFR STAPS à la C3D : 2 500 € TTC
- Adhésion annuelle du laboratoire PSYDREPI à l'ADRIPS : 325 € TTC
- Adhésion annuelle du laboratoire PSYDREPI à l'association R2QVT : 100 € TTC
- Adhésion de Mme Alexandra LAURENT (chercheuse du labo PSYDREPI) à la société de réanimation de langue française (SRL) Renouvellement 2023 : 40 € TTC

➔ Les 4 adhésions sont approuvées à l'unanimité

POINT 6 : CONVENTIONS

Six conventions et une annexe financière (à une convention déjà approuvée) sont soumises pour avis au Conseil d'UFR.

2 conventions sont des renouvellements :

- **Convention de l'UFR STAPS avec l'OPAD** (association des seniors dijonnais) pour envoyer les étudiants de la licence APAS apprendre à animer des séances de prise en charge de personnes âgées.
- **Convention avec le Grand Dijon** pour planifier et fixer les conditions tarifaires de la réservation de la salle d'escalade CIME pour l'année universitaire 2022-2023.

➔ Les 2 conventions sont approuvées à l'unanimité

Annexe financière de janvier à juin 2023 à la convention signée avec MT CONSULT et expressément renouvelée pour l'année 2023.

La convention de prestation approuvée l'an dernier est reconductible pour deux ans. Elle concerne l'intervention de MT CONSULT auprès de chaque apprenant, avec son outil diagnostic breveté. L'annexe financière présentée au Conseil concerne l'année 2023 et s'achève en juin pour coïncider avec la fin de l'année universitaire et de la session annuelle du DU CPM.

La base du tarif est de 600 € par stagiaire.

Charamambos Papaxanthis s'étonne d'un tarif si élevé : « Un prestataire extérieur est bien mieux payé qu'un enseignant ! Combien d'heures d'enseignement représentent les 20 000 €, coût annuel de la prestation ? »

Mickaël Campo est d'accord. La prestation ne semble pas adaptée à un D.U. universitaire. Cette prestation interroge.

Patrick Bouchet s'étonne de la surprise de ses collègues « Le DU recourt à cette prestation depuis longtemps-2005- et vous semblez la découvrir. »

C. Papaxanthis contredit : « Certains enseignants la découvrent maintenant ».

C.Lhuillier propose pour ne pas mettre en difficulté les apprenants et leur permettre d'achever le second semestre, d'approuver l'annexe financière et de remettre au débat la convention pour l'année 2023-24.

C.Papaxanthis rappelle qu'il s'agit d'un diplôme universitaire, de STAPS, d'un établissement public. Cette intervention majeure dans le DU d'un organisme privé ne lui semble pas acceptable. « Que veut dire diplôme universitaire, quand aucun enseignant d'ici ou presque, n'y fait de cours ? »

Chacun a pu s'exprimer. Lionel Crognier soumet l'annexe financière au vote pour avis.

➡ **L'annexe financière est approuvée par 8 pour, 4 contre et 6 abstentions + 2 refus de vote**
(2 votants ayant reçu procuration n'ont pas voulu prendre position pour leur mandant)

3 conventions de formation pour des enseignants de l'UFR STAPS avec prise en charge financière par le budget de l'UFR STAPS

- Convention de formation avec EXPERT SPORT PLUS – stagiaire Sébastien DUFRAIGNE- formation : « planification de la préparation physique pour les 7/12 ans en gymnastique masculine » 100 €
- Convention de formation avec l'UFR STAPS- inscription du stagiaire Franck TAIANA au diplôme universitaire OHPCo dispensé par l'UFR STAPS-1 600 € (reste à charge par tiers)
- Convention de formation avec l'UFR STAPS- inscription du stagiaire Eric CORMERY au diplôme universitaire OHPCo dispensé par l'UFR STAPS-3 600 €

Patrick Bouchet exprime l'idée que le financement de la formation des enseignants par le budget de l'UFR nécessiterait une stratégie politique avec peut-être un critère d'un intérêt pour l'UFR.

Stéphane Lelièvre comprend qu'il peut y avoir un intérêt professionnel aux formations sollicitées à l'exception de celle émanant de M.Cormery pour laquelle il ne voit pas bien comment elle valoriserait ses missions dans sa discipline « natation ». M.Campo, responsable pédagogique du D.U. OHPCo, lui répond qu'il se fait certainement une mauvaise représentation de cette formation ; elle n'a pas vocation à transmettre spécifiquement des compétences en management d'équipes sportives mais a pour objectif de conférer une haute performance dans la gestion de groupes. Cela peut intéresser des enseignants dans la gestion d'une classe comme des encadrants dans la gestion d'un service.

Lionel Crognier explique qu'à l'instar de la demande de participation au financement de la formation de Nathalie MONDE qu'il a acceptée, il ne voyait pas de raison de refuser les demandes successives des collègues ; sur un plan budgétaire, l'UFR peut soutenir les projets des collègues. Quant à l'intérêt pour l'UFR, L.Crognier expose sa vision sur la formation des personnels qu'il juge ne pas devoir se limiter - quand c'est possible- aux seules formations liées au poste mais pouvoir s'ouvrir à d'autres domaines pour l'enrichissement personnel et futur.

➡ **Les 3 conventions sont approuvées par 19 pour et 1 abstention**

Convention de prestation avec la SARL CO&SENS : l'objet est l'accompagnement pour l'ajustement du dossier du DU AGDA en vue de son dépôt au Registre spécifique du RNCP. Coût : 8 250 € TTC

Lionel Crognier explique que la convention est relative à l'achat d'une prestation « conseil » et accompagnement de François OUSSET, RP du DU AGDA, pour l'aider à formater le DU pour son dépôt au Registre Spécifique. Des discussions ont eu lieu avec Philippe Thomas directeur du SEFCA et Catherine Lhuillier à ce sujet. La technicité est très importante pour parvenir à faire enregistrer les formations. Un très haut niveau de compétences est exigé. On souhaite expérimenter le recours à un expert. La convention est soumise pour avis au Conseil, le SEFCA étant le service instructeur pour l'inscription à l'ordre du jour du CA de l'uB des conventions relatives à la formation continue et par alternance, pouvant bloquer la convention. « Le SEFCA a exprimé ses réticences mais si les dépôts pour enregistrement des DU relèvent de ses missions, l'uB peut manquer de réseaux pour réussir ». L'inscription au répertoire spécifique est d'une grande technicité et peu de DU en France ont cette reconnaissance.

Lucie Duthu expose le contexte de la réforme professionnelle de 2018 et de l'impréparation et de France Compétences et des organismes de formation qui ont entraîné nombre de rejets d'enregistrement au RNCP ; pratiquement, tous les DU déposés n'ont pas réussi à être enregistrés, ceux de l'uB comme ceux des autres universités. France Compétences a donc organisé des formations sur les attendus. Laurent Jaillet au SEFCA a suivi cette formation. Aujourd'hui, 2 DU STAPS ont été déposés (le DU PP et le DU OHPCo). Ils sont en cours d'instruction par France Compétences, un retour est prévu pour mai-juin 2023.

Plusieurs membres du conseil d'UFR expriment l'idée que le tarif de la société est élevé (8 250 €), et qu'il manque des devis d'autres prestataires.

C.Papaxanthis exprime sa difficulté à comprendre pourquoi on ne laisse pas le SEFCA faire la démarche.

L.Crognier parle d'une démarche expérimentale pour monter en compétences : « On attend plus qu'une compétence, c'est un métier de faire cela. Pourquoi ne pas tenter l'expérience avec un professionnel. L'enregistrement du DU AGDA au Répertoire spécifique est un véritable enjeu ; le public du DU essentiellement issu du monde associatif doit pouvoir faire jouer son CPF ; après le COVID on a constaté une diminution de candidats sur le diplôme. F.Ousset fait ce constat que c'est très compliqué de réussir l'enregistrement et qu'il faudrait une personne ressource au SEFCA uniquement dédiée à cela et expert dans le domaine. »

P.Bouchet : « Ce qui peut être choquant, ce sont les montants demandés. On discutait tout à l'heure du tarif de la prestation de MT CONSULT, celle-ci mérite bien que l'on s'interroge aussi. »

L .Duthu : « La convention prévoit que la société arrête son intervention avant le dépôt qu'elle ne réalisera pas. Et elle n'assurera pas les réponses aux demandes de France Compétences qui suivront. »

L.Crognier : « J'entends et partage certaines réflexions éthiques que vous exprimez. J'entends aussi les arguments de F.Ousset qu'il m'a présentés ».

L.Crognier propose que la convention soit réinscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil, que les réponses aux questions puissent être apportées et que François Ousset soit invité pour présenter lui-même la convention et exposer ses arguments.

➡ **Le conseil demande à inscrire la convention au prochain conseil d'UFR avec des précisions et présentation du responsable pédagogique du DU AGDA**

POINT 7 : TARIFS

Les tarifs suivants sont soumis pour avis au Conseil d'UFR :

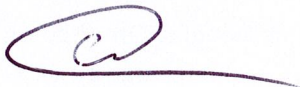
3. Type	4. Nature	5. Désignation	Désignation complémentaire	6. Tarification : € / % / Au réel	7. Tarif HT ou montant remise HT
	Liste déroulante			Liste	
RECETTE	PRESTATION DE SERVICES - AUTRES (Billetterie, adhésions SUAPS, hébergement de l'animalerie...)	Participation des étudiants aux frais de séjour d'un stage de ski de 5 jours organisé en janvier 2023	Contribution de l'étudiant qui n'est pas équipé de son propre matériel de ski	€	300,000
RECETTE	PRESTATION DE SERVICES - AUTRES (Billetterie, adhésions SUAPS, hébergement de l'animalerie...)	Participation des étudiants aux frais de séjour d'un stage de ski de 5 jours organisé en janvier 2023	Contribution de l'étudiant qui est équipé de son propre matériel de ski	€	270,000
RECETTE	DON A RECEVOIR PAR L'UB (prix, récompenses...)	Prix attribué par la Fondation prix Edouard et Lucie Chaffoteaux abritée à la fondation de France	prix décerné à Gabriel POIRIER (post-doc labo CAPS) pour son projet de recherche "vieillesse, contrôle moteur et adaptation à l'environnement gravitaire : détérioration ou compensation?"	€	12 000,000

➡ Les 3 « tarifs » sont approuvés à l'unanimité

Lionel Crognier remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 21h00.

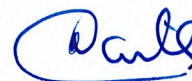
Fait à Dijon, le 03/03/2023

Le Président du Conseil



Lionel CROGNIER

La secrétaire de séance



Catherine LHUILLIER